



Mise en valeur paysagère des chaos du Rajal Del Gorp et des Baumes (Commune de Millau) dans le cadre du Plan Paysage du Larzac



Rapport d'exécution

Avril 2014



Ce projet a été cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées avec le Fonds européen de développement régional.



Sommaire

Le contexte :

Le Plan de paysage du Larzac et son programme d'action

Le projet de mise en valeur paysagère des chaos :

1. Le diagnostic des chaos du Larzac et le choix des sites

2. L'élaboration des projets de mise en valeur paysagère
 - La mise en valeur du site du Rajal del Gorp
 - La mise en valeur du site des Baumes

3. Les étapes de réalisation et les résultats
 - Le site du Rajal del Gorp
 - Le site des Baumes
 - La fiche navette Feder sur les indicateurs physiques de réalisation

4. Les aspects financiers
 - Rappel des principaux postes de dépense et plan de financement

5. Les suites
 - Le suivi floristique
 - L'observatoire photographique de le DREAL Midi-Pyrénées
 - La restauration de l'abri troglodytique aux Baumes
 - Les panneaux d'interprétation aux Baumes

Les Annexes :

- Diagnostics écopastoraux des 2 sites
 - Cahiers des charges liés à l'appel d'offre
 - Réalisation d'un film sur l'abattage de la haie de conifère
 - Promotion du site du Rajal del Gorp par le biais d'une carte postale
-

Le contexte :

Le Plan de paysage du Larzac et son programme d'action.

Le causse du Larzac est un des sites emblématiques du département de l'Aveyron et de la région Midi-Pyrénées. L'Etat et le Parc naturel régional des Grands Causses (co-maître d'ouvrage) ont décidé d'engager en 2006 une réflexion sur le devenir de ce territoire par l'intermédiaire d'un outil adapté : le plan de paysage.

L'objectif de ce plan de paysage est de comprendre l'évolution du paysage du Larzac, de valoriser l'image de ce territoire et de renforcer son identité pour faire un document de référence commun à l'Etat et aux collectivités locales concernées, pour guider les décisions d'aménagement.

Ce projet de territoire a permis de définir 25 actions.

Une de ces actions porte sur la protection des chaos d'envergure qui vise à conserver les caractéristiques initiales liées au contraste des rochers ruiniformes avec les paysages ouverts des steppes pâturées ; l'enfrichement tend à estomper ce contraste.

Le projet de mise en valeur paysagère des chaos :

1. Le diagnostic des chaos du Larzac et le choix des sites

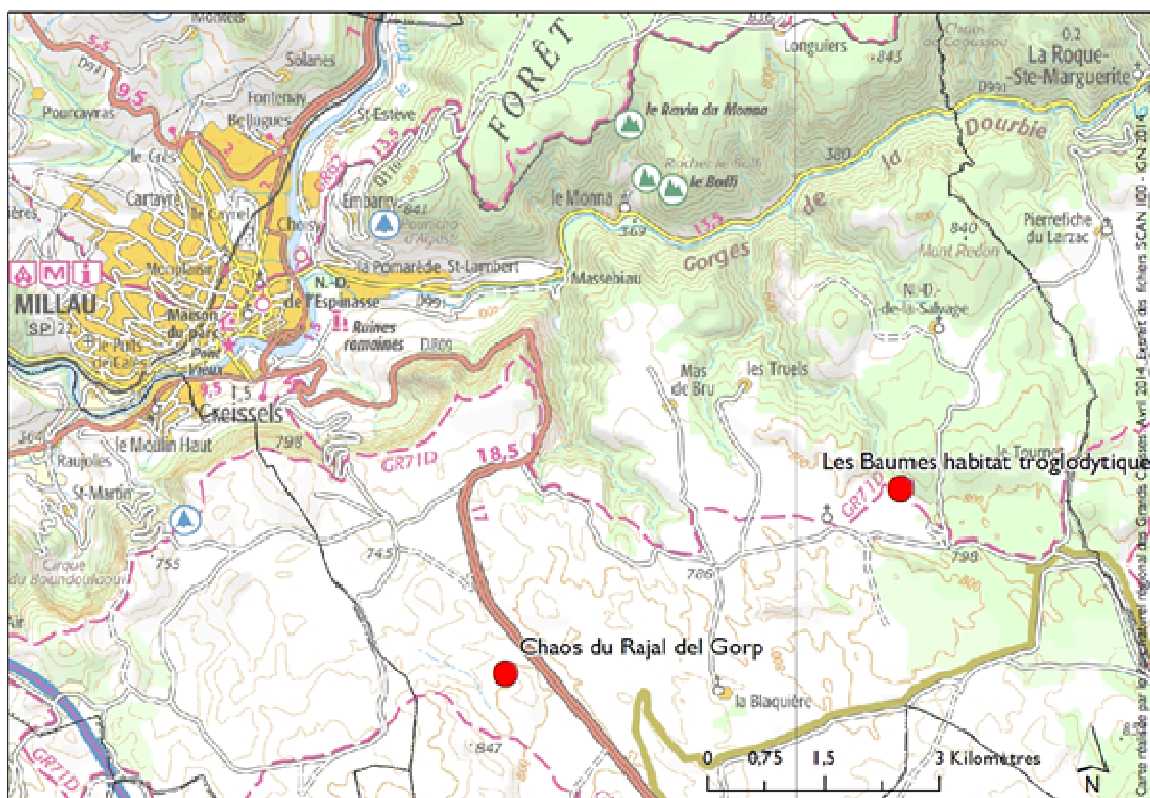
Nota : cette étape ne fait pas partie du financement de cette action, mais elle a été nécessaire pour sélectionner les chaos à mettre en valeur.

Un recensement exhaustif des chaos les plus remarquables a permis de retenir 2 sites.

Cette étude a été réalisée lors d'un stage au Parc durant l'été 2009.

Pour chaque chaos identifié, un diagnostic a été réalisé. Les critères retenus permettent d'apprécier l'originalité, la fragilité et les potentialités de gestion de chaque site : description et dimensions du chaos, perception du chaos et paysages environnants, milieux naturels, accessibilité, statut foncier, pratiques et gestion, fréquentation touristique...

Un système de notation a permis de sélectionner deux sites : Le Rajal del Gorp et Les Baumes, au sud-est de Millau.



Carte de situation des 2 chaos.

- **Le Rajal del Gorp** est sans doute le chaos le plus connu du plateau du Larzac. Il est le lieu où se sont tenus les grands rassemblements contestataires du Larzac en 1973. Ce chaos a la forme d'un petit cirque rocheux. La vision est saisissante car les alentours sont couverts d'une steppe. Le site est visible et accessible depuis la RD 809.

Les rochers sont de taille importante et ils offrent une vue sur le Larzac Nord, le viaduc de Millau et le Causse Noir.

Il est classé en zone Natura 2000 ainsi qu'en ZNIEFF. Il y existe une flore typique de son substrat d'arènes dolomitiques. Le site abrite aussi l'unique station en France de *Anthriscus vulgaris* variété *neglecta* (Rapport ZNIEFF1, DIREN Midi Pyrénées).

Autours des rochers, la lande envahit la pelouse sèche. Les abords immédiats du chaos sont colonisés par le buis, l'amélanchier et le genévrier. La dynamique de fermeture du milieu est lente (conditions pédoclimatiques difficiles) mais inexorable (semis présents en quantité importante).



Le Rajal, vue sud-est. Le buis colonise la pelouse.

- **Le chaos des Baumes** a une particularité donnée par la présence d'un habitat troglodytique et d'une ferme au milieu des rochers. La façade de l'abri troglodytique épouse les contours du ruiforme et semble complètement intégré pour constituer un seul élément.

Les Baumes désignent des abris protégés par des rochers ou des falaises.

Sur ce site, les rochers disparaissent dans un massif forestier de pin sylvestre. Leur taille leur permet de dépasser largement la hauteur des arbres mais, sans leur présence, les rochers en seraient encore plus impressionnants.

En avant, les pelouses et prairies au pied du chaos sont pâturées.

La zone est accessible en voiture avec un accès qui permet de découvrir le site de façon spectaculaire, allant d'une vision globale du massif à la découverte du hameau.

Le site est traversé par le GR 71D.



Le hameau des Baumes et les rochers dolomitiques dans la forêt.

2. L'élaboration des projets de mise en valeur paysagère

Afin de développer des projets acceptés localement et construits en concertation avec les acteurs locaux, un groupe de travail a été mis en place.

Il est composé des propriétaires et des gestionnaires de ces sites, de professionnels de la Chambre d'agriculture, d'experts en patrimoine botanique et architectural, des services de l'Etat, d'élus de la commune de Millau, de la Communauté de commune de Millau Grands Causses, de chargés de mission du Département de l'Aveyron et de la Région Midi-Pyrénées.

Ce groupe de travail s'est réuni plusieurs fois et a permis de dégager des propositions répondant aux enjeux de ces deux sites. Le Parc naturel régional des Grands Causses a ensuite transformé ces propositions en véritable projet d'aménagement et s'est porté maître d'ouvrage de l'opération.



Discussion in situ en amont du projet
avec les techniciens de la DREAL Midi-Pyrénées et du Parc.

- La mise en valeur du site du Rajal del Gorp

Enjeu 1 : maîtriser l'enfrichement.

Comme l'ensemble du plateau et des abords des chaos, la fermeture du milieu par le buis (en majorité) est en cours. Pour conserver le contraste entre les rochers et la steppe environnante, il est nécessaire de maîtriser cet enfrichement, voire de rouvrir le milieu.

Le Rajal est propriété du Centre hospitalier de Millau. C'est le GAEC du Larzac qui loue ces terres.

La propagation du buis est difficile à enrayer. En plus de la fermeture du milieu, c'est tout un cortège de plantes qui ne peuvent plus se développer sous le couvert du buis. Des essais de coupe ou d'arrachage ont déjà été tentés, mais s'avèrent peu efficaces (repousse du buis plus touffu, bouleversement du sol et apparition de plantes rudérales). Les autres ligneux peuvent être coupés sans difficulté. Il sera difficile de revenir en arrière pour retrouver des parcours complètement vierges de buis, mais il faut limiter la prolifération des semis de cette espèce en assurant une pression pastorale suffisante.

Afin de bien mesurer les possibilités de réouverture du milieu et de son maintien en l'état, un diagnostic écopastoral a été réalisé en lien avec les agriculteurs du GAEC du Larzac et le Parc (cf. annexe). Les propositions doivent être en adéquation avec les possibilités de gestion des agriculteurs et à la hauteur des enjeux écologiques présents sur le site. Le diagnostic révèle deux problématiques : la taille du parcours (120ha) et l'éloignement de la zone par rapport à la salle de traite limitant le pâturage au printemps (période de traite). Ce parcours possède une ressource fourragère sous exploitée. Une meilleure gestion permettrait de valoriser cet apport en fourrage en augmentant la pression du troupeau sur le milieu, ce qui aurait pour effet de limiter la propagation du buis.

Dans cet objectif et celui de la mise en valeur du chaos, il est prévu de supprimer la strate arbustive au droit du chaos et de refendre le parcours en 3 zones.



Le site du Rajal : en rouge, le parc de 120ha ; en jaune les refends à créer.

Enjeux 2 et 3 : maîtriser la fréquentation du site et mise en valeur du site.

Ce site est largement fréquenté par les chasseurs, les randonneurs, les promeneurs du dimanche et les touristes. De nombreuses traces traversent le chaos ou en font le tour. Des zones d'érosion sont même perceptibles. L'errance des visiteurs dans ce milieu peut entraîner des détériorations d'habitats remarquables.

Un parking sommairement aménagé le long de la RD809 permet le stationnement de plusieurs voitures.

Il est proposé de mettre en place une signalétique discrète pour contenir les visiteurs sur un circuit défini afin d'éviter les zones sensibles : flore, site archéologique, érosion. Un franchissement de la clôture est nécessaire qui devra éviter le passage des 2 roues et la divagation des brebis.

Un panneau d'information et de sensibilisation permettra de présenter le site, son histoire, ses enjeux et la présence du circuit de découverte. Ce site fait partie des 35 sites prioritaires retenus par le Conseil Général dans le cadre de l'appel à projets sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

A proximité du chaos, sur le terre-plein central de la RD809, une haie de conifère de 4km plantée crée un écran visuel. Pour les automobilistes venant du sud, le chaos n'est pas perceptible.

Le Service des routes du Conseil général est obligé de tailler régulièrement la haie. Elle est aussi accidentogène (manque de visibilité dans les virages, verglas fréquents sur les zones d'ombre).



Le sentier de découverte autour du chaos.

- La mise en valeur du site des Baumes

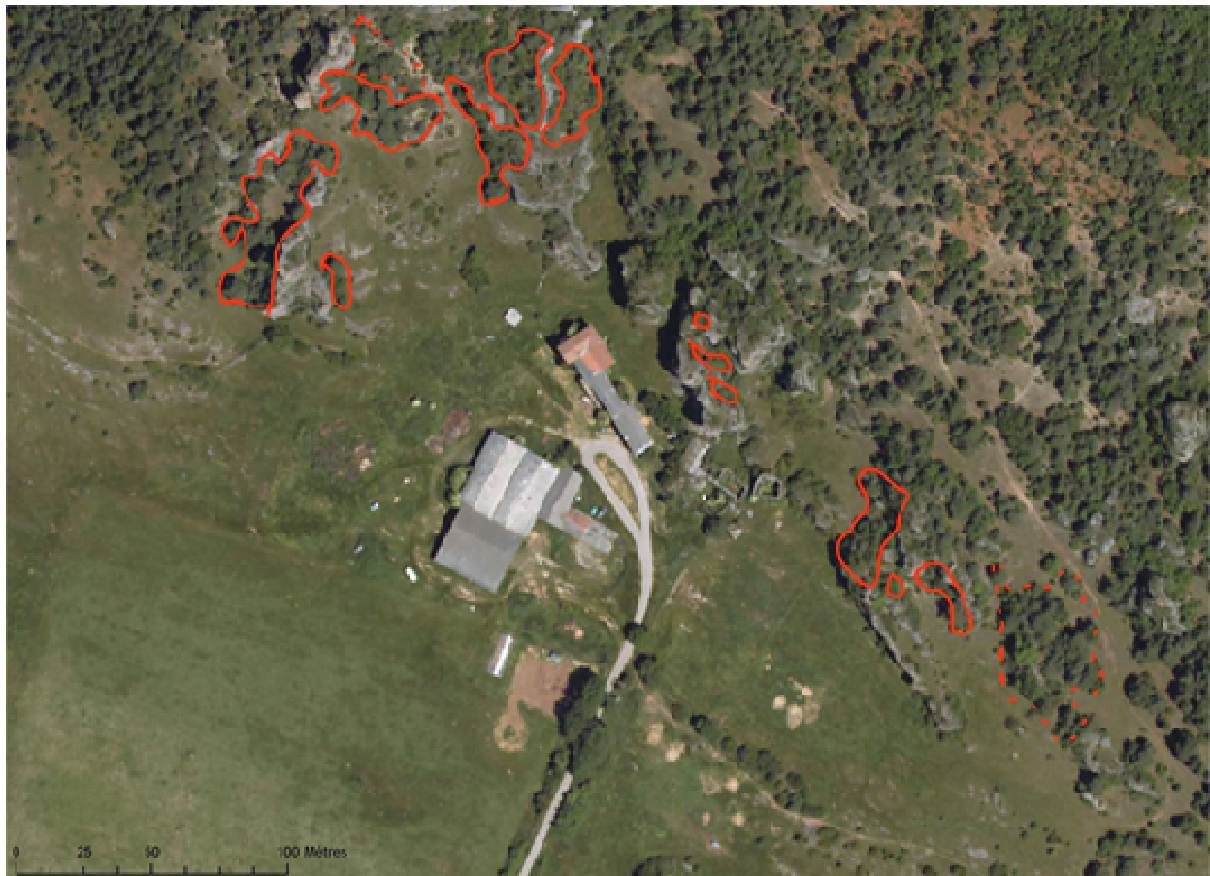
Enjeu 1 : limiter la forêt.

Contrairement au site du Rajal del Gorp, le chaos des Baumes perd de sa lisibilité à cause de l'expansion de la forêt (essentiellement du Pin sylvestre).

La Chambre d'agriculture a réalisé un diagnostic écopastoral et sylvopastoral (cf. annexe) en lien avec l'agriculteur gestionnaire et le Parc. Le site est géré par la Société Civile des Terres du Larzac (SCTL). La végétation herbacée est très peu présente du fait de l'épaisseur de sol très faible, voire inexistante. La ressource fourragère est quasiment nulle. Une gestion pastorale n'aura aucun effet sur l'entretien de cette zone dolomitique.

L'exploitant agricole a mis en place une chaudière bois et est intéressé par la ressource bois. Il est donc envisagé de supprimer tous les pins en avant du chaos.

La zone est inaccessible aux engins mécaniques, voire acrobatique à pied. L'objectif est de débarder un maximum de troncs afin de les valoriser en bois énergie. Les arbres qui ne peuvent pas être évacués sont débités en morceaux, ébranchés et laissés sur place. Sur le secteur pentu et sensible à l'érosion, le débardage des troncs est effectué avec précaution. L'agriculteur se charge de déchiqueter les arbres et d'évacuer les broyats.



Les Baumes vues du ciel : les zones délimitées en rouge sont les zones de pins à abattre.

Enjeu 2 : restaurer l'habitat troglodytique

Le traitement de cet enjeu fait l'objet d'un autre programme. Il est rappelé ici par rapport à la cohérence de l'action.

L'habitat troglodytique donne à ce chaos une identité particulière. Cette construction est relativement en bon état. Des infiltrations dans les parties supérieures du mur pourraient, à terme, déstabiliser l'ouvrage. A quelques endroits des pierres sont manquantes. Cette construction est gérée par la Société Civile des Terres du Larzac (SCTL).

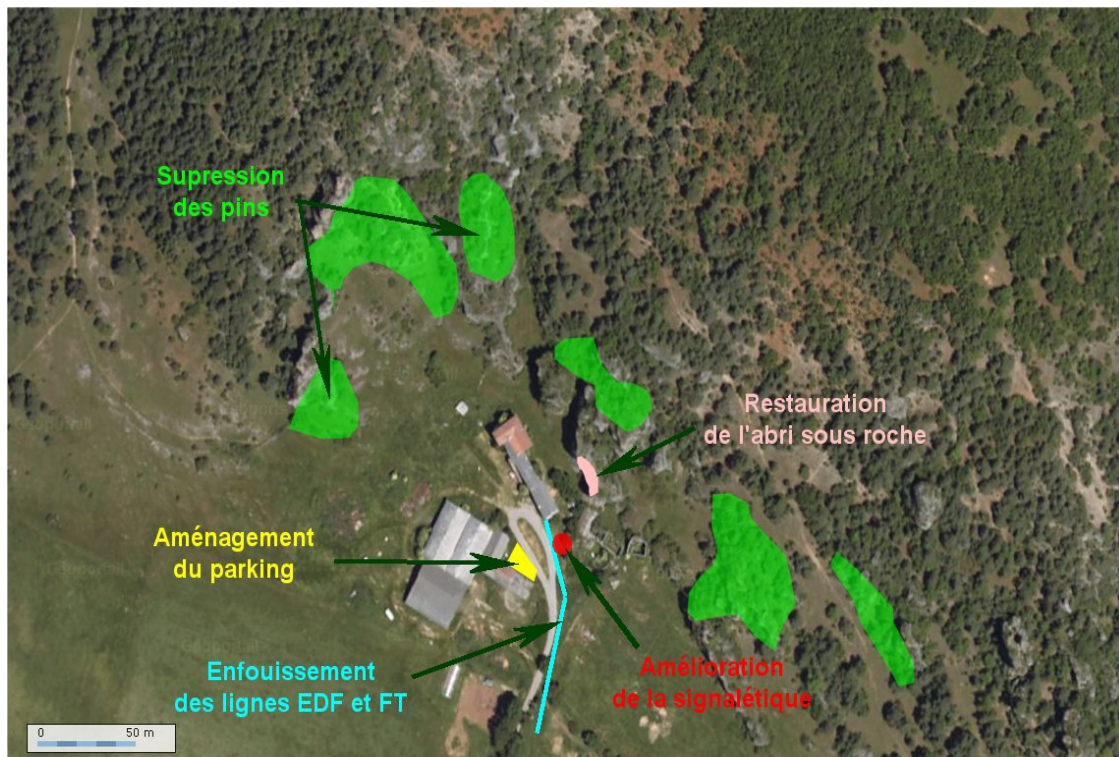
Afin de réaliser un diagnostic précis sur l'état de cet édifice, une expertise a été réalisée pour déterminer les travaux qui conviennent d'être entrepris pour stabiliser la construction.

Enjeux 3 et 4 : mise en valeur du site et accueil des visiteurs

Le traitement de ces enjeux fait l'objet d'un autre programme. Il est rappelé ici par rapport à la cohérence de l'action.

Devant le chaos, le hameau des Baumes s'organise autour d'une cour. Plusieurs lignes aériennes (électricité et téléphone) traversent le site de part en part. Pour la mise en valeur du site, il est convenu de les supprimer en les enterrant.



Ce site est régulièrement visité. Pour apporter des informations, des panneaux donneront des explications sur l'histoire de cet abri troglodytique.





Situation des différents éléments pour la mise en valeur du site.

3. Les étapes de réalisation et les résultats

- Le site du Rajal del Gorp

Type de prestations	Réalisation des travaux	
Maîtriser l'enfrichement		
Arrachage mécanique du buis devant le chaos	Au fil du temps, par manque de pression pastorale, la végétation ligneuse composée essentiellement de buis colonise les chaos. Le contraste avec la pelouse sèche s'efface et les rochers disparaissent. La photo ci-contre présente l'état initial.	
Arrachage mécanique du buis devant le chaos (zone nord)	Durant l'hiver 2012/2013, la moitié de la zone prévue a été traitée compte tenu de l'impact sur le sol (bouleversement). Il a été décidé de stopper les travaux afin de mesurer la reprise de la strate herbacée de la pelouse sèche au printemps 2013. Cette dernière a bien repris, avec des espèces typiques (orchidées, anémone pulsatille) sauf sous les zones de buis ou le sol nu est resté tel quel. Aucune rudérale n'est apparue. Il a été décidé de poursuivre les travaux.	

<p>Arrachage mécanique du buis devant le chaos (zone sud)</p>	<p>La partie restante a été traitée partiellement durant l'hiver 2013/2014 car la zone est très accidentée. L'accès avec la mini pelle est difficile et impacte le milieu. Le choix s'est porté sur l'arrachage des zones accessibles, la coupe des sujets les plus vigoureux et la non intervention sur les sujets les plus chétifs. La zone n'est donc que partiellement traitée afin de préserver le substrat et la flore associée.</p>	
<p>L'ensemble de la zone après travaux : Au premier plan, la zone partiellement traitée, au fond les buis ont été totalement éliminés</p>		
<p>Fourniture et pose de clôtures pour refendre le parc</p>	<p>L'ensemble des clôtures avec passages a été mis en place. Le troupeau pâturera les parcs nouvellement créés en fonction des préconisations du diagnostic écopastoral établi par la Chambre d'agriculture en concertation avec les agriculteurs.</p>	

Maîtriser la fréquentation du site

Mise en place d'un module d'accueil du public au niveau du parking

Le module d'accueil dans son environnement. Il comprend :

- un passage piéton anti 2 roues
- un caillebotis au sol pour empêcher la divagation des brebis
- un support d'information
- un cache conteneur



Réalisation du panneau d'information

Après élaboration du contenu par le Parc, le Conseil Général de l'Aveyron a fourni le panneau d'information. Il traite de la formation des chaos, de la flore particulière liée à ces milieux, du sentier de découverte et de la protection de ce site. Il a été posé sur le module d'accueil.

ENSEMBLE POUR LE TERRITOIRE
AVEYRON CONSEIL GÉNÉRAL

ESPACE NATUREL SENSIBLE «LE RAJAL DEL GORP»

➔ Ce site a été labellisé par le Conseil général de l'Aveyron dans le cadre de l'appel à projets sur les Espaces Naturels Sensibles

La formation des chaos rocheux
Il y a 240 millions d'années, les causses se forment par accumulation de sédiments marins. L'érosion des Pyrénées et des Alpes provoque un soulèvement de la région des causses. De nombreuses fissures se forment en surface (diabèses). Les eaux de ruissellement s'y infiltrant, sculptant les roches par dissolution du calcaire. L'érosion est plus ou moins active selon la résistance des roches. C'est l'origine de ces sculptures ruisselées que l'on observe aujourd'hui.

Un milieu naturel riche
Les végétaux qui s'implantent sur la causse doivent supporter des conditions extrêmes (sécheresse, écarts de température...). La flore y est remarquable par sa diversité et par la présence de plusieurs espèces endémiques (qui ne poussent que sur les causses). On trouve par exemple le Silpe penché (cheveu d'ange), la Cefrine (cardabelle) et plus de 40 espèces d'Orchidées.

Espèces typiques du causse

Cercis de ces lieux	Millefeuille de Aveyron	Orchis pappe

La faune sauvage apprécie ces milieux. Le lapin est abondant au Rajal, ce qui permet aux chasseurs d'en capturer pour repeupler des secteurs voisins.

Cette richesse écologique est reconnue par l'Union Européenne qui a inscrit le Rajal del Gorp au réseau Natura 2000.

A découvrir

La gestion de ce milieu
Les pâturages extensifs des troupeaux de bétail favorisent la maîtrise du milieu par débroussaillage, fauche, culture, pâturage... en cours des siècles. Sans l'homme, une espèce d'embroussaillage se développerait à proximité du forêt.

Pour préserver ces espèces caractéristiques le Parc naturel régional des Grands Causses en partenariat avec les acteurs locaux et les agriculteurs, a décidé de mettre en valeur ce paysage de rochers et de bétail en réalisant un itinéraire adapté à ces pâturages.

Un sentier de découverte
Vous trouverez en ce lieu l'origine du site inscrit pour le réseau. Pour découvrir ce patrimoine, un sentier a été aménagé (balisage jaune). Comptez 40 minutes pour effectuer la boucle.

Accueil / info
Parc naturel régional des Grands Causses
05 49 41 14 62
www.parc-grands-causses.fr

Retrouvez le blog des Espaces Naturels Sensibles en Aveyron sur **aveyron.fr**

Création d'un sentier de découverte

Le sentier est aménagé et balisé.



Mise en valeur du site




Suppression de la haie de conifère de la RD809



L'ensemble de la haie a été supprimé et transformé en bois déchiqueté (405tonnes). Un petit film sur le déroulement de l'opération a été réalisé. Il est visible à l'adresse suivante :

<http://www.youtube.com/watch?v=A8yxbGT2PZw>



- Le site des Baumes

Type de prestations	Réalisation des travaux	
Limiter la forêt		
Abattage des pins sylvestre	Les travaux ont été conduits durant l'hiver 2012/2013 pour limiter l'impact sur le milieu. Les arbres abattus ont été débardés manuellement ou mécaniquement, ou débités sur place pour les sujets se trouvant dans des zones non accessibles.	
Arrachage des Ailantes	L'ensemble de la zone à Ailante a été traité (arrachage manuel). Des rejetons ou semis ont été arrachés durant la seconde intervention (hiver 2013/2014).	
Abattage des pins sylvestre sur la zone optionnelle	Cette partie plus à l'est n'était pas jugée prioritaire car plus éloignée de l'abri troglodytique. Compte tenu de la difficulté d'intervention sur le site du Rajal del Gorp, les efforts ont été concentrés sur le site des Baumes.	

<p>Abattage des pins sylvestre sur la zone optionnelle</p>	<p>Comme pour le premier secteur, les pins ont été débardés à l'aide d'un micro tracteur, ou débités sur place pour les sujets se trouvant dans des zones non accessibles.</p>	
<p>L'ensemble de la zone optionnelle après travaux : Au premier plan, la zone sans les pins, au fond la zone non traitée</p>		

Panorama du site des Baumes avant et après travaux :

Sur la photographie panoramique du haut, les zones délimitées en rouge sont les zones traitées par le chantier d'abattage.
A droite, en pointillé rouge, la zone optionnelle.



- Fiche navette sur les indicateurs physiques de réalisation :

(Fiche extraite du dossier Feder)



Annexe 4 A
A la convention

Fiche navette

Indicateurs Physiques de 'réalisation'

N° du dossier : A2428 | **Axe/mesure/S-M/Action = III-3.1**
 Libellé du dossier : Mise en valeur paysagère des chaos du Rajal del Gorp et des Baumes dans le cadre du plan de paysage du Larzac
 Nom du Maître d'ouvrage : Parc naturel régional des Grands Causses

Merci de bien vouloir compléter les valeurs attendues puis réalisées directement pour votre dossier.
 Il s'agit de compter uniquement les réalisations effectuées chez vous au sein de votre entité. Les effets chez vos sous-traitants ou dans d'autres structures ne doivent pas être pris en compte (*sauf indication expressément précisée*).

A compléter

Indicateurs		Unité	Valeurs attendues quand le dossier sera complètement fini	Valeurs réellement réalisées après la mise en œuvre totale de votre dossier	Observations ou commentaires que vous souhaitez signaler
N°			Date du renseignement 16/04/2012 .	Date du renseignement . .15/04/2014	
[Code indicateur]	[Indicateur]	[Unité]	Ouvrir le milieu autour du chaos des Baumes	Ouverture totale du milieu autour du chaos des Baumes y compris la zone optionnelle	Suppression en plus d'une zone à Ailanthé (plante envahissante)
[Code indicateur]	[Indicateur]	[Unité]	Ouvrir le milieu autour du chaos du Rajal del Gorp	Ouverture totale dans la partie nord et partielle dans la partie sud	L'arrachage des buis dans la zone rocheuse sud impacté trop ce milieu fragile
[Code indicateur]	[Indicateur]	[Unité]	Gérer le parcours grâce à la pose de clôture (site du Rajal del Gorp)	L'intégralité de la clôture a été posée et a permis de refendre en 3 parties le parcours	Les effets sur la limitation de l'enrichissement pourront être évalués réellement qu'après plusieurs saisons

					de pâturage (ce site est suivi par Natura 2000)
[Code indicateur]	[Indicateur]	[Unité]	Informers les visiteurs grâce à la création d'un module d'accueil (site du Rajal del Gorp)	Le module d'accueil est en place avec un panneau d'information et de sensibilisation pour les visiteurs	
[Code indicateur]	[Indicateur]	[Unité]	Découvrir le site du Rajal del Gorp grâce à la création d'un sentier	Le sentier est créé et balisé	
[Code indicateur]	[Indicateur]	[Unité]	Découvrir le chaos du Rajal depuis la RD809 en abattant une haie de conifères	La haie a été supprimée dans son intégralité	Les coupes des arbres ont été valorisées en bois déchiqueté

→ Pour tous renseignements &
Fiche à retourner au service instructeur suivant :

Remplie le 16/04/2012

Nom :
Adresse : |

Signature (& cachet)

4. Les aspects financiers

Rappel des principaux postes de dépense :

Le Rajal del Gorp

Maîtriser l'enfrichement :

- Arrachage mécanique et coupe des buis, évacuation
- Fourniture et pose de clôtures pour refendre le parc

Maîtriser la fréquentation du site :

- Module d'accueil (plate-forme béton, mobilier d'accueil, panneau d'information)
- Création d'un sentier de découverte

Mise en valeur du site : suppression haie conifère terre-plein RD 809

- Abattage, broyage et transport des copeaux

Coordination l'opération :

- Suivi des travaux, suivi floristique, conception du panneau d'information

Les Baumes

Limiter la forêt

- Abattage et débardage, débitage sur place des sujets non débardés
- Arrachage des Ailanthés

Coordination l'opération :

- Suivi des travaux, suivi floristique

Actions de communication

- Réalisation d'un film, édition de cartes postales, panneau de chantier

Coût total de l'opération : 87 920.00€

Le plan de financement :

Europe (via Feder)	26 375.00
Région Midi-pyrénées	11 790.00
Conseil général de l'Aveyron (via ENS)	24 350.00
Parc naturel régional des Grands Causses	25 405.00

5. Les suites

- Le suivi floristique :

Afin de mesurer l'efficacité de ces travaux dans le temps, il est prévu de faire un suivi floristique sur 6 ans. Ce suivi permettra de mesurer l'évolution de la strate herbacée, mais aussi de la strate arbustive.

Une attention particulière sera portée sur le site du Rajal del Gorp qui sera pâturé avec des orientations de gestion proposées dans le diagnostic écopastoral.

Un lien sera également fait avec les actions menées dans le cadre du classement Natura 2000 de ce site.

- L'observatoire territorial par le paysage de la DREAL Midi-Pyrénées :

En 2013, la DREAL Midi-Pyrénées a souhaité mettre en place un Observatoire de l'évolution des paysages grâce notamment à l'outil photographique. Le Parc naturel régional des Grands Causses est un des relais locaux pour mettre en place cet observatoire. Plusieurs thèmes ont été définis en fonction des enjeux de la Charte du Parc, dont la problématique de l'enfrichement des pelouses sèches.

Le Rajal del Gorp pourrait constituer le site représentant l'enjeu de la fermeture des milieux.

- La restauration de l'abri troglodytique aux Baumes :

Dans le diagnostic architectural conduit par le Parc naturel régional des Grands Causses sur l'abri troglodytique, il a été mis en avant que la bâtisse devait être consolidée et restaurée.

Le Parc a sollicité la Communauté de communes de Millau Grands Causses pour conduire cette opération. La Communauté de communes a assuré la Maitrise d'ouvrage de cette opération en partenariat avec la Société Civile des Terres du Larzac, gestionnaire des lieux.

Les travaux se sont achevés ce printemps 2014.

- Les panneaux d'interprétation des Baumes :

Afin de donner des explications sur l'histoire de l'abri troglodytique, la Communauté de communes de Millau Grands Causses a confié à la Mairie de Millau et au Parc naturel régional des Grands Causses la conception de deux panneaux d'interprétation. Ils seront positionnés à proximité de l'aire de stationnement (livraison prévue : été 2014).

Fait à Millau, le 29 avril 2014
Alain FAUCONNIER, Président

Les Annexes :

Diagnostics écopastoraux des 2 sites :

Gestion pastorale du chaos du Rajal del Gorp

1. L'exploitation

- Les gestionnaires agricoles du site
Le Gaec de l'Hôpital du Larzac, 1200 Millau.
Jacques Bascoul, Jérôme Gély et Benoît Tellen

- Les Surfaces agricoles
Total : 625 ha
Labourables : 215 ha
Parcours : 410 ha
Les parcours observés sont principalement soit :
 - Des landes de qualité médiocre à buis sur dolomies.
 - Des pelouses ouvertes à petites graminées, avec une part importante de carex (cypéracées), on y rencontre sur de grandes zones stypa pénata.

- Le Troupeau ovin lait
720 brebis adultes
300 agnelles
⇒ 850 brebis traites
⇒ 2300 hl produits

- Le Troupeau de vaches allaitantes
12 vaches Aubrac + 1 taureau
Ce troupeau est destiné à gérer le parc de la Granède (LBQ, 50ha) exposé au Nord sur les contreforts du Larzac. Ce parc de grandes Graminées et très différent des autres.

Conduite du troupeau ovin lait et Calendrier d'alimentation

Trait e			Sortie SFP	Sortie Parcours		Lutte	Tari- s- se- ment				MB ad
01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Foin 100%	Foin 100%	Foin 100%	Foin 50% SFP 50%	Foin 20% SFP 70%	Parcour s 50%	Parcour s 50%	Parcour s 100%	Parcour s 100%	Parcour s 100%	Parco 50% A. S F P 5	Foin 100%

- L'autonomie de l'exploitation
Elle n'est pas atteinte.
- 200T de fourrage sont achetés chaque année
- L'autonomie est atteinte en paille et céréales.

2. Propositions d'aménagement et de gestion des parcours

Objectif : Améliorer la gestion du parcours englobant le Chaos

Sur une échelle de valeur de 1 à 3, qui mesurerait l'efficacité pastorale pour gérer l'implantation des ligneux ; sur ce site **la note retenue serait 2.**
(1 : peu d'impact. 2 : impact moyen. 3 : impact très favorable)

• Le Constat

Les Parcours avec les périodes d'utilisations

NOM	Type	Surface	Périodes d'utilisation Et prélèvement	Journées / brebis	Observations
Les Coulons	LBQ	18ha	25/05 au 20/06 50% = 9000 jb	500 jb/ha	
Puech Rousset	LQM	30ha	21/06 au 24/07 50% = 7560 jb	260 jb/ha	21 jours de prélèvement
Le Rajal	LQM	120ha	25/07 au 01/09 100% = 25920 jb 15/10 au 01/11 50% = 5400 jb	260 jb/ha	Des refus Pas raclé 35j consécutifs
Le Rouquet Blanc	LQM	60ha	01/09 au 25/09 100% = 18000 jb	300 jb/ha	Moins de buis que dans le rajal
Les Longs abris	LQM	76 ha	25/09 au 15/10 100% = 14400 jb 15/10 au 15/01 5 ch = 3150 jb	230 jb/ha	Brachipode + de dolines Des chevaux en hiver
La Granède	LBQ	50ha			Parc des bovins
Parc Agnelle 1	LBQ	20ha	15/05 au		Accès libre, les agnelles pâturent d'abord le P1
Parc Agnelle 2	BCB	30ha	15/11		puis passent ensuite au P2 foin + grain en bergerie

- **Propositions d'aménagement et de gestion**

- Pour une gestion optimale d'un parcours il est souhaitable de ne pas dépasser la taille de 30ha par parc et ceci quelque soit la taille du troupeau.
- Il est aussi important de ne pas dépasser plus de 21 jours de pâturage consécutif dans le même parc.

Voir les fiches techniques :

- « Recouper un parc en deux, c'est déjà bien »
- « Comprendre les mécanismes de la pousse de l'herbe »

Le parc concerné « Le Rajal » dépasse cette surface préconisée.

De plus il reçoit le troupeau sur une période consécutive de 35 jours.

- **Les contraintes :**

Parc de forme allongé avec l'abreuvement et le bâtiment d'abri plein air en bout de parc.

- **Comment procéder ?**

Hypothèse 1 :

Sans modification des périodes d'utilisation de ce parc une solution peu coûteuse en aménagement et en temps de travail consisterait à couper le parc au niveau du bâtiment existant. 30 ha seraient retirés de ce parcours et utilisé dans les mêmes conditions. L'effet attendu ne serait pas bouleversant sur les résultats mais proportionnellement important vis à vis de l'investissement consenti.

Hypothèse 2 :

L'exploitation est très déficitaire en MS (200T de fourrage acheté). Avec des modifications de gestion des parcours par le troupeau, il pourrait être envisagé des économies substantielles par une meilleure valorisation des parcours. (Les refus sur les parcs d'été, seraient moins importants)

- En plus du refend déjà réalisé dans l'hypothèse 1, la partie nord du parc du Rajal pourrait être séparé de ce parc d'été (voir proposition sur photo aérienne) pour être rattaché à une utilisation printanière (le parc Puech Rousset adjacent est utilisé au printemps). Ces modifications amputerait le parc initial du Rajal d'environ 60ha. Il serait donc divisé par deux dans sa surface, cela faciliterait sa gestion.

L'utilisation supplémentaire des parcours en période de printemps se ferait au détriment de prélèvements sur la SFP. Cette SFP épargnée rentrerait dans la constitution des stocks fourragers.

- Il ne faut pas négliger la perte potentielle de lait par brebis, lié au déplacement des animaux et à une alimentation plus difficile à maîtriser.

Si cette hypothèse est envisagée par les agriculteurs, elle demandera une analyse plus fine afin de sécuriser le système.

Hypothèse 3 :

D'autres hypothèses avec par exemple une utilisation du parc de Rajal par les agnelles pourrait être étudié.

Gestion pastorale du chaos des Baumes

1. L'exploitation

- Les gestionnaires agricoles du site
Le Gaec des portes de Revel, 12100 Millau.
Chantal Alvergnas, Romain Galtier, Thomas Lesay.
Tel :

- Le troupeau
Objectif : 300 brebis lait
Producteur pour : « Les Bergers du Larzac »
Le 16/06/2010 300l/200 brebis traites

- Les surfaces agricoles
Passage des terres en agriculture biologique en 2010.
⇒ Les Baumes 307ha
⇒ Saint Martin 210ha
76ha de Terres Labourables
230ha de parcours ouvert de type pelouse ou lande
100ha de parcours boisés
111ha de bois plus ou moins dense et accidenté.

Conduite du troupeau ovin lait et Calendrier d'alimentation

	MB ad	Traite (10/03)	Sortie SFP (10/04)		Sortie Parcours		Tarissement Parcours nuit	Lutte			
	↓	↓	↓		↓		↓	↓			
01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
										B. l	

2. Le site « Le chaos des Baumes »

- Ce site n'était pas jusqu'à présent, sous la gestion agricole du Gaec. Il n'y a pas eu de pâturage au moins depuis 2008.
- Dès qu'on pénètre le chaos des baumes on se confronte à son accès difficile. Ce site est très accidenté avec par endroits de très fortes pentes. Les pins sylvestres ainsi que le buis, principaux ligneux à se développer, bien que sous les zones plus riches on y rencontre des aliziers et des noisetiers en phase d'installation, s'allient à cette topographie pour fermer l'espace et rendre les accès aux animaux très difficiles.

- Ce site est difficile voire impossible d'accès par une mécanisation de type agricole. Des accès pourraient être améliorés pour une utilisation par du micro - matériel.
- Le sol est très dolomitique, avec des réserves en eau très faibles. Il est la continuité des rochers ruiniformes. Dans les zones en forte pente une érosion hydrique est marquée, cette érosion a été favorisée par la disparition en plaque de la végétation, probablement lors des épisodes de sécheresse qui se sont succédés à compter de 2002 et 2003 (photos 2006 de la zone disponibles).
- Dans les zones de replat où sous les rochers, les pins sylvestres sont nettement plus élancés que dans la pente. Le prix à payer de cette installation de pins sylvestres favorables à la reconstitution des sols est une implantation forte des buis en sous étage.
- La flore caractérisant ces milieux dolomitiques bien qu'éparse est très riche et variée. La végétation fourragère pour les animaux : Aphyllante de Montpellier, carex, stipa... et diverses légumineuses est présente en densité faible. L'observation réalisée en juin 2010 est favorisée grâce aux dates optimales et au climat printanier d'une année favorable.

3. Quelles contributions peut amener le pastoralisme sur ce site ?

- Le fait qu'il y ait peu de végétation fourragère présente et en devenir est un frein majeur à une amélioration de la gestion de l'embroussaillage par le pâturage. Pour gérer au mieux par le pâturage les semis de buis et de pins sylvestres il y aurait nécessité que l'herbe soit présente en quantité suffisante.
 - Des animaux présents au pâturage contribueraient dans les zones plus riches où l'herbe est plus présente, à gérer l'installation des ligneux et broussailles.
- Sur une échelle de valeur de 1 à 3, qui mesurerait l'efficacité pastorale pour gérer l'implantation des ligneux

la note retenue serait 1.

(1 : peu d'impact. 2 : impact moyen. 3 : impact très favorable)

4. Conséquences pastorales prévisibles d'un enlèvement des pins.

- Les buis sous pins, dans les zones riches, moins sensibles à l'érosion vont se développer lors de l'enlèvement des pins. Leur développement en vitesse de croissance et en hauteur limité aura moins d'incidence visuelle que les pins. La pénétration sera plus difficile pour les animaux. Ne pas enlever tous les pins conserverait un parasol favorable à la protection du sol et de l'herbe. Sur ces petites zones, la production d'herbe favorable à la gestion du site par les animaux peut-être maintenue voire améliorée.
- Dans les zones pauvres, les buis peuvent se stabiliser voire régresser si le climat chaud et sec estival s'accroît. La conséquence en sera une érosion pluviale augmentée et une aridité plus marquée. La végétation fourragère déjà peu présente n'augmentera pas.

5. Quelles conséquences pour les éleveurs?

- Sur cette zone la taille du parc actuel englobant ce site avoisine les 100ha, ce qui est trop grand pour une gestion optimale. 30ha est une taille maximale à ne pas dépasser quelle que soit l'effectif du troupeau.

Les agriculteurs, en pleine restructuration foncière, vue le faible potentiel agronomique du chaos, ne considèrent pas cette zone comme prioritaire.

- En tout état de cause même bien utilisé, dans la périphérie du chaos, ce type de lande boisée de qualité médiocre (Lqm) fournirait dans une année favorable moins de 100 Jb/ha.

6. Quelle gestion pastorale mettre en place ?

- Pour intervenir pastoralement sur le site du chaos, il y a nécessité :
 - ⇒ De réaliser un refend qui pourrait passer derrière le chaos afin qu'il impacte à minima la vision du site.
 - ⇒ D'adapter les chargements animaux aux périodes maximales de pâturage du parc (voir fiches techniques).
 - ⇒ De ne prendre ces éléments chiffrés, donnés à titre indicatif que pour des indicateurs de réalisation.
 - ⇒ L'herbe présente en quantité suffisante à l'entrée des animaux au pâturage sera prise en compte. Les années défavorables (sécheresse) il peut y avoir nécessité d'absence de pâturage.
- Cette lande de qualité médiocre pourrait être utilisée en période d'été ou d'automne.
 - ⇒ Pour une gestion efficace il ne faut pas que des animaux soient présents en période estivale plus de 20 jours consécutifs sur le parc. Si les animaux sont mis sur ce parc au printemps respecter un temps de pâturage maximum de 7 jours. Quelle que soit la période d'utilisation le temps de repos des végétations avant un éventuel retour devra être à minima de 30 jours.

7. Les besoins et contributions que peuvent amener les agriculteurs gestionnaires du site lors du débroussaillage?

- Accompagnement financier à la mise en place des équipements pastoraux nécessaires.
- Pour le défrichage, l'enlèvement de résineux les agriculteurs pourraient avec leur matériel agricole et l'aide d'une équipe participer à l'enlèvement des ligneux.
- Afin de maintenir le milieu ouvert les agriculteurs pourraient suivant un protocole partagé couper régulièrement quelques arbres.

- Cahiers des charges liés à l'appel d'offre :



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Marché à procédure adaptée, établi en vertu de l'article 28 du Code des Marchés
Publics

MISE EN VALEUR PAYSAGERE DES CHAOS DU RAJAL DEL GORP
(COMMUNE DE MILLAU)
DANS LE CADRE DU PLAN PAYSAGE DU LARZAC

Cahier des charges

Lot 1 : Aménagement d'un module d'accueil pour les visiteurs

Référence du marché : 2012-A155-3

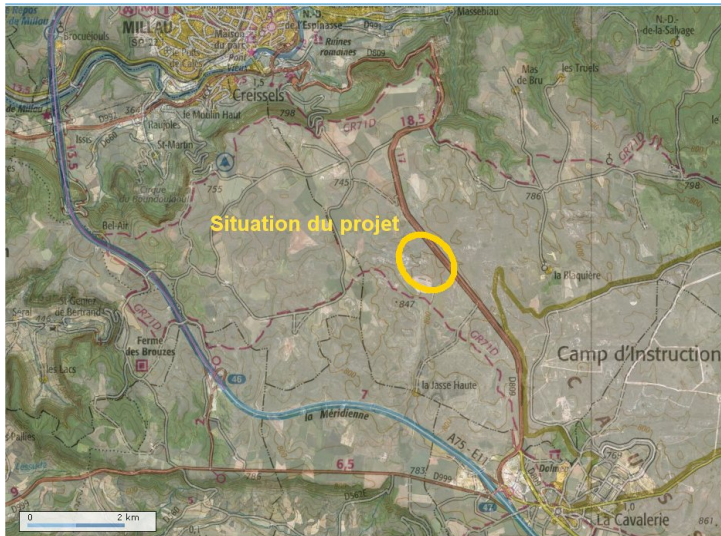
Parc naturel régional des Grands Causses
71, boulevard de l'Ayrolle - B.P. 50126 - 12101 MILLAU cedex
Tél : 05.65.61.35.50 - Fax : 05.65.61.34.80
e-mail : info@parc-grands-causses.fr
Site internet : www.parc-grands-causses.fr

Objet de la consultation

Lot 1 : Aménagement d'un module d'accueil pour les visiteurs

Réalisation d'un mobilier bois intégrant un portillon métallique et un support pour panneau d'informations, l'ensemble fixé sur une dalle béton à réaliser, intégrant une fosse couverte d'un caillebotis en acier.

Lieu des travaux : Rajal del Gorp entre la ferme de l'Hôpital-du-Larzac et La Cavalerie.



Plan de situation

Contexte

Le causse du Larzac est un des sites les plus emblématiques du département de l'Aveyron et de la région Midi-Pyrénées. L'Etat et le Parc naturel régional des Grands Causses ont engagé en 2006 une réflexion sur le devenir de ce territoire par l'intermédiaire d'un outil adapté : le Plan Paysage.

L'objectif de ce Plan Paysage est de comprendre l'évolution du paysage du Larzac, de valoriser l'image de ce territoire et de renforcer son identité. Un projet de territoire a été élaboré avec un programme d'actions.

Une de ces actions porte sur la mise en valeur paysagère des chaos d'envergure. Pour chaque chaos identifié, un diagnostic paysager, environnemental et touristique a été réalisé. Cette démarche a permis de retenir 2 sites : le Rajal del Gorp et Les Baumes.

Les enjeux identifiés pour la valorisation de ces éléments identitaires du paysage du Larzac concernent le site du *Rajal del Gorp* :

- maîtriser l'enfrichement avec une réouverture du milieu grâce à un arrachage mécanique des buis réalisé avec un très grand soin pour ne pas détériorer les possibilités de régénération de la pelouse sèche. Afin de maintenir ce milieu ouvert, l'entretien par le pâturage est nécessaire. La pose de clôture pour refendre le parcours et l'adduction en eau pour les troupeaux sont nécessaires.

- maîtriser la fréquentation du site en installant un mobilier d'information/sensibilisation et de franchissement de clôture. Le balisage d'un sentier de découverte est également prévu.
- améliorer la découverte du site et sa mise en valeur en abattant une haie de conifère implantée sur le terre-plein central de la RD809 afin de rendre visible le site (les arbres seront broyés pour être valorisés en paillage pour la plantation de haies champêtres).

Préambule

Le prestataire de ce lot aura la charge de mettre en place un panneau de chantier relatif à l'ensemble de l'opération.

Ce panneau sera constitué d'un support type Akilux (PVC alvéolé) de dimensions 80cm x 120cm avec support et toutes sujétions pour une exécution dans le respect des règles. Il sera implanté au niveau du parking le temps du chantier. Prévoir une impression en couleur pour les mentions qui y seront apposées. Le fichier informatique avec textes et logos sera fourni au candidat lors de l'attribution du marché.

Descriptif des travaux liés au module d'accueil des visiteurs

Le module d'accueil à construire se situe en limite du parking existant et de la clôture, côté nord.



Situation de l'emplacement du module à construire

Les travaux concernent :

1. La dépose de la clôture existante au droit de l'aménagement et du passage existant (échelle métallique).

Remarque : au moment des travaux, si le troupeau de brebis est présent, il conviendra de mettre en place une clôture provisoire pour éviter tout départ d'animaux (proximité de la RD809).

2. Le terrassement du sol au droit de l'emprise de la plateforme béton suivant les côtes et les niveaux indiqués sur le plan. Régalage du remblai sur les merlons existants autour du parking.

3. La confection d'une dalle béton plane, avec réalisation d'une fosse suivant les côtes du plan.

Coffrage soigné pour laisser le béton brut.

Finition sablé ou balayé de la surface de la dalle.

Le fond de la fosse sera également bétonné avec une pente pour évacuer l'eau vers l'extérieur (prévoir barbacane).

Les arrêtes supérieures de la fausse intégreront une réservation pour recevoir un caillebotis métallique.

4. La fourniture et la pose d'un caillebotis en acier électroforgé et galvanisé préfabriqué suivant les dimensions du plan.

Dimensions de la maille environ 30x94mm ; l'objectif étant de dissuader les brebis de s'avancer.

Afin d'éviter tout vandalisme, le caillebotis sera scellé ou maintenu par des boulons anti-vandalisme, comprenant toutes sujétions pour une exécution dans le respect des règles.

5. La fourniture et la pose de deux marches réalisées en caillebotis (acier électroforgé et galvanisé préfabriqué) suivant les dimensions du plan, comprenant toutes sujétions pour support du caillebotis.

(Dimensions de la maille identique au poste 4).

6. La fabrication et la pose d'un mobilier bois de classe IV composé de palissades, d'un support de panneau d'information et d'une borne anti-voitures :

- palissades : lattes (Lxlp : 85x10x2,5cm) assemblées par vissage sur 2 traverses hautes et basses (Lxlp : 42 ou 130x10x4cm suivant modèle), le tout engagé dans des poteaux (Longueur hors sol x largeur x profondeur : 100x10x12cm), comprenant toutes sujétions pour une exécution dans le respect des règles ;

- support panneau d'information : composé de 2 poteaux carrés (Longueur hors sol x largeur x profondeur : 160x10x12), avec rainure de 4cm de profondeur destiné à recevoir une plaque portant des informations (suivant modèle et côtes du plan). La plaque en stratifié est fournie par le Conseil Général de l'Aveyron (76x110cm x 8mm d'épaisseur). La pose de cette plaque est à prévoir avec fixation par boulonnage ;

- borne anti-voitures : composé d'un poteau (Lxlp : 50x10x12cm)

L'ensemble des pièces est assemblé avec de la quincaillerie inoxydable et anti-vandalisme.

Afin d'éviter le pourrissement prématuré des pieds, la pose est réalisée à partir de consol en acier galvanisé directement scellée dans la dalle ou à partir de cheville spécifique anti-vandalisme, comprenant toutes sujétions pour une exécution dans le respect des règles.

7. La fourniture et la pose d'un portillon métallique de 1,20m de passage, réalisé à partie d'un cadre métal en tube carré (30x60mm) et en cornière en U (30x60mm), épaisseur 2mm, intégrant une série de lattes en bois (Lxlp : 85x10x2,5cm) assemblées par vissage dans les cornières hautes et basses suivant modèle et côtes du plan. Il est articulé à l'aide de charnières soudées sur un poteau de diamètre 8 cm, partie supérieure obstruée par un bouchon soudé, et embase avec platine ou pâte de scellement. L'ensemble est en acier rouillé stabilisé avec un verni spécifique.

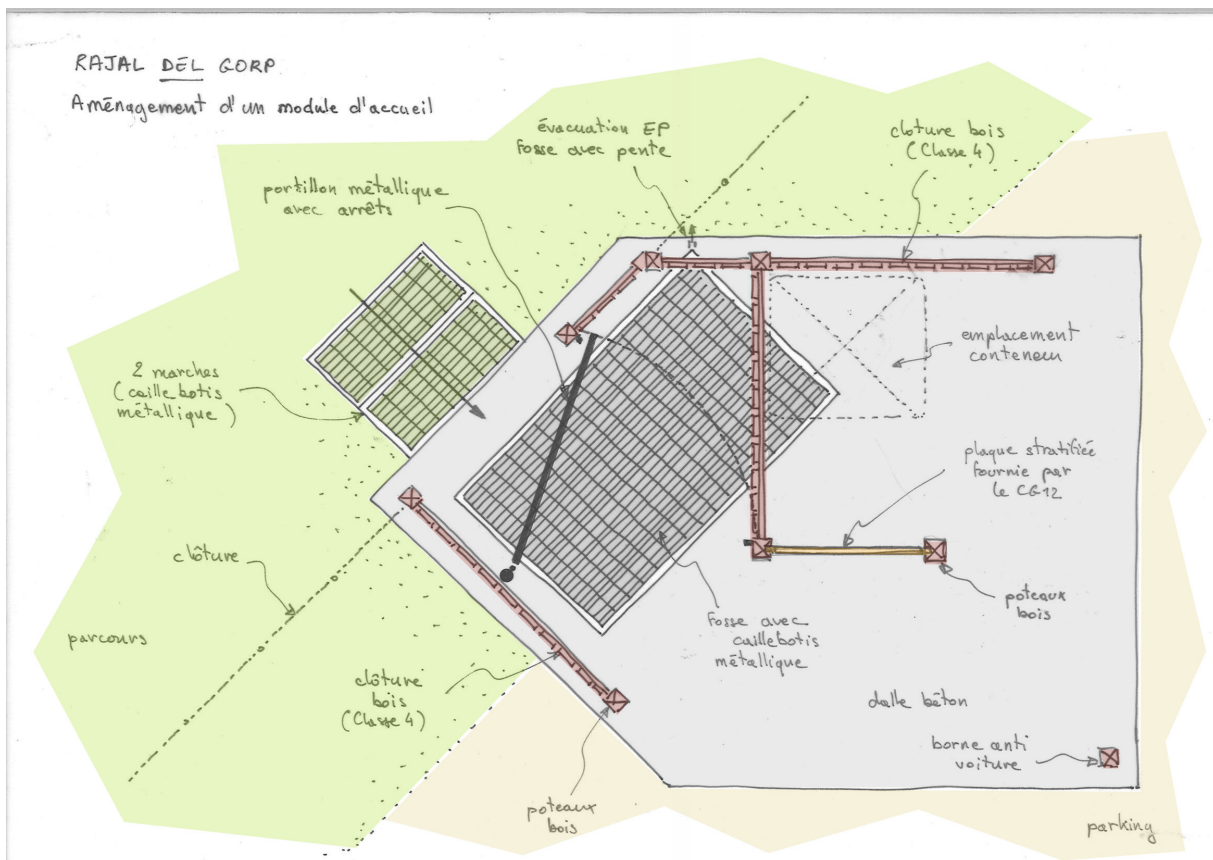
Charnière et cheville de scellement spécifique anti-vandalisme, comprenant toutes sujétions pour une exécution dans le respect des règles.

Toutes autres suggestions pour réaliser ce portillon dans les règles de l'art seront mises en oeuvre.

Mise en place de 2 butoirs afin de limiter l'ouverture totale du portillon. Ce dernier doit se cantonner à un débattement d'ouverture réduit dans le but d'éviter le passage des brebis. Ces butoirs seront fixés solidement afin de proscrire tout arrachement possible.

8. La clôture agricole existante (grillage à mouton) sera reliée au mobilier mis en place et complétée au droit de l'échelle métallique supprimée. Ajout de piquets en fer à béton si nécessaire comprenant toutes sujétions pour une exécution dans le respect des règles.

9. La poubelle existante sur le parking fixée sur une cornière métallique est à déplacer dans le module d'accueil et à fixer sur le mobilier bois. Le support de la poubelle en place est à supprimer et à évacuer.





SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Marché à procédure adaptée, établi en vertu de l'article 28 du Code des Marchés
Publics

MISE EN VALEUR PAYSAGERE DES CHAOS DU RAJAL DEL GORP
(COMMUNE DE MILLAU)
DANS LE CADRE DU PLAN PAYSAGE DU LARZAC

Cahier des charges

Lot 2 : Fourniture et mise en place de clôtures avec passages

Référence du marché : 2012-A155-4

Parc naturel régional des Grands Causses
71, boulevard de l'Ayrolle - B.P. 50126 - 12101 MILLAU cedex
Tél : 05.65.61.35.50 - Fax : 05.65.61.34.80
e-mail : info@parc-grands-causses.fr
Site internet : www.parc-grands-causses.fr

Objet de la consultation

Lot 2 : Fourniture et mise en place de clôtures avec passages

Fourniture et mise en place de 2 clôtures pour brebis avec réalisation de 3 passages aménagés sur le causse (sol rocheux).

Lieu des travaux : Rajal del Gorp entre la ferme de l'Hôpital-du-Larzac et La Cavalerie (voir carte de situation ci-après).

Contexte

Le causse du Larzac est un des sites les plus emblématiques du département de l'Aveyron et de la région Midi-Pyrénées. L'Etat et le Parc naturel régional des Grands Causses ont engagé en 2006 une réflexion sur le devenir de ce territoire par l'intermédiaire d'un outil adapté : le Plan Paysage. L'objectif de ce Plan Paysage est de comprendre l'évolution du paysage du Larzac, de valoriser l'image de ce territoire et de renforcer son identité. Un projet de territoire a été élaboré avec un programme d'actions.

Une de ces actions porte sur la mise en valeur paysagère des chaos d'envergure. Pour chaque chaos identifié, un diagnostic paysager, environnemental et touristique a été réalisé. Cette démarche a permis de retenir 2 sites : le Rajal del Gorp et Les Baumes.

Les enjeux identifiés pour la valorisation de ces éléments identitaires du paysage du Larzac concernent le site du *Rajal del Gorp* :

- maîtriser l'enfrichement avec une réouverture du milieu grâce à un arrachage mécanique des buis réalisé avec un très grand soin pour ne pas détériorer les possibilités de régénération de la pelouse sèche. Afin de maintenir ce milieu ouvert, l'entretien par le pâturage est nécessaire. La pose de clôture pour refendre le parcours et l'adduction en eau pour les troupeaux sont nécessaires.
- maîtriser la fréquentation du site en installant un mobilier d'information/sensibilisation et de franchissement de clôture. Le balisage d'un sentier de découverte est également prévu.
- améliorer la découverte du site et sa mise en valeur en abattant une haie de conifère implantée sur le terre-plein central de la RD809 afin de rendre visible le site (les arbres seront broyés pour être valorisés en paillage pour la plantation de haies champêtres).

Descriptif des travaux liés à la pose des clôtures

L'objectif est de créer 3 refends sur un parcours de 120ha avec 6 passages équipés de système de fermeture, suivant le plan fourni. La longueur totale est estimée à 1500ml.

La clôture sud devra englober la bergerie existante et permettre la communication de cet abri et du point d'eau depuis les 2 parcs adjacents créés, en intégrant 2 passages.

Les travaux concernent :

1. La fourniture et mise en place de piquets fer devant supporter le grillage, comprenant toutes sujétions pour une exécution dans le respect des règles.

Le diamètre et la longueur totale des piquets, l'écartement entre les piquets, le renforcement des piquets des extrémités, des piquets intermédiaires et des piquets d'angle si nécessaire sont à définir par le prestataire.

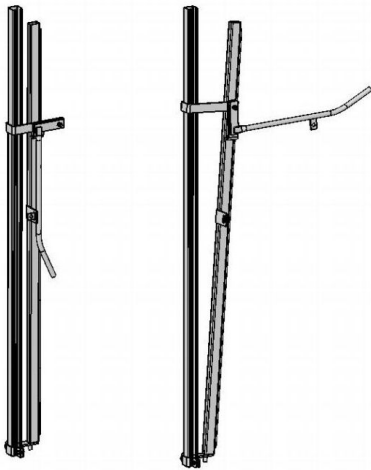
Le maintien des piquets dans le sol devra être réalisé correctement pour une tenue optimale, le sol étant constitué de roche.

Pour les clôtures se situant au nord-ouest de la bergerie, il est nécessaire de prévoir un débroussaillage au droit de l'emplacement de la clôture sur environ une centaine de mètre, et un arasement de quelques têtes de rocher pour tendre correctement le grillage.

2. La fourniture et mise en place d'un grillage en acier galvanisé (type cyclone), hauteur 90cm, y compris fixation sur piquets.

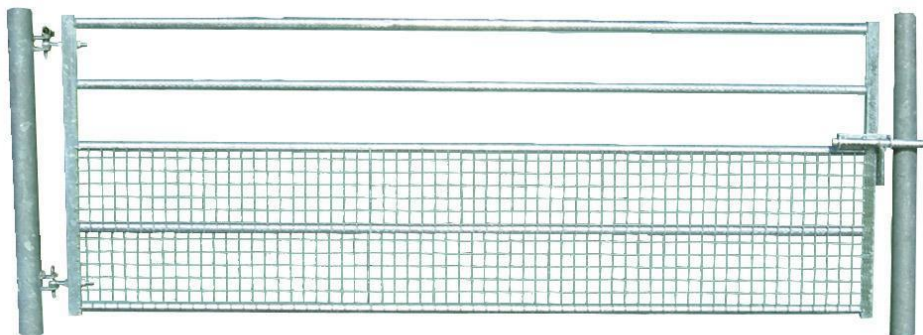
3. La fourniture et la mise en place de 6 passages de 5m-6m de large environ, réalisés à partir de piquets fer équipés d'un grillage en acier galvanisé (type cyclone), hauteur 90cm. A chaque extrémité des passages, est mis en œuvre des piquets avec renforts. Pour assurer une bonne fermeture et une bonne tension du grillage, les passages sont équipés d'un système de fermeture avec bras de levier comme décrit sur le schéma ci-dessous (type modèle Clovis) ou équivalent, avec possibilité de fermeture pas cadenas (les cadenas n'étant pas à fournir). L'ensemble des pièces est galvanisé.

La mise en œuvre des passages est réalisée en prenant en compte toutes sujétions pour une exécution dans le respect des règles.

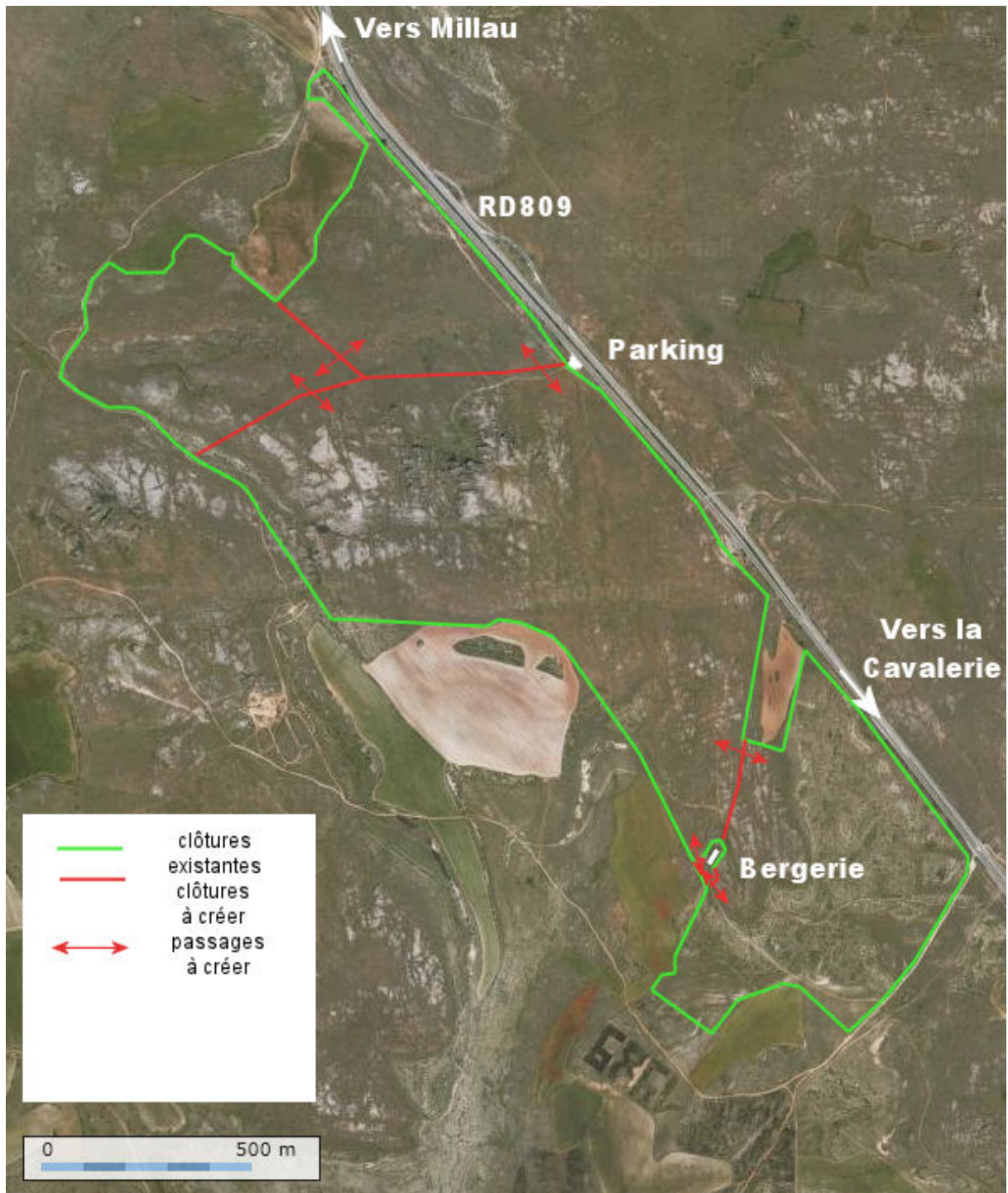


*Système de fermeture en acier galvanisé type Clovis
(position fermée et ouverte).*

En option, l'ensemble des 6 passages sera chiffré avec une variante comportant des barrières, type barrières d'herbage ovines, composés d'un cadre et de lises horizontales avec grille en maille soudée en partie basse, ou équivalent, y compris poteaux, fixations et fermetures, l'ensemble galvanisé, comprenant toutes sujétions pour une exécution dans le respect des règles, notamment au niveau des fondations.



*type barrières
d'herbage ovines*



Situation des clôtures et des passages à créer.



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Marché à procédure adaptée, établi en vertu de l'article 28 du Code des Marchés
Publics

MISE EN VALEUR PAYSAGERE DES CHAOS DU RAJAL DEL GORP
(COMMUNE DE MILLAU)
DANS LE CADRE DU PLAN PAYSAGE DU LARZAC

Cahier des charges

Lot 3 : Abattage d'une haie de conifère
avec évacuation des coupes

Référence du marché : 2012-A155-5

Parc naturel régional des Grands Causses
71, boulevard de l'Ayrolle - B.P. 50126 - 12101 MILLAU cedex
Tél : 05.65.61.35.50 - Fax : 05.65.61.34.80
e-mail : info@parc-grands-causses.fr
Site internet : www.parc-grands-causses.fr

Objet de la consultation

Lot 3 : Abattage d'une haie de conifère avec évacuation des coupes.

Abattage d'une haie de conifères adultes d'environ 4km, sur le terre plein central d'une 2 fois 2 voies, comprenant l'évacuation de l'ensemble des végétaux coupés (bois et feuilles).
Lieu des travaux : entre la ferme de l'Hôpital-du-Larzac et La Cavalerie, le long de la RD809.

Contexte

Le causse du Larzac est un des sites les plus emblématiques du département de l'Aveyron et de la région Midi-Pyrénées. L'Etat et le Parc naturel régional des Grands Causses ont engagé en 2006 une réflexion sur le devenir de ce territoire par l'intermédiaire d'un outil adapté : le Plan Paysage.

L'objectif de ce Plan Paysage est de comprendre l'évolution du paysage du Larzac, de valoriser l'image de ce territoire et de renforcer son identité. Un projet de territoire a été élaboré avec un programme d'actions.

Une de ces actions porte sur la mise en valeur paysagère des chaos d'envergure. Pour chaque chaos identifié, un diagnostic paysager, environnemental et touristique a été réalisé. Cette démarche a permis de retenir 2 sites : le Rajal del Gorp et Les Baumes.

Les enjeux identifiés pour la valorisation de ces éléments identitaires du paysage du Larzac concernent le site du *Rajal del Gorp* :

- maîtriser l'enfrichement avec une réouverture du milieu grâce à un arrachage mécanique des buis réalisé avec un très grand soin pour ne pas détériorer les possibilités de régénération de la pelouse sèche. Afin de maintenir ce milieu ouvert, l'entretien par le pâturage est nécessaire. La pose de clôture pour refendre le parcours et l'adduction en eau pour les troupeaux sont nécessaires.
- maîtriser la fréquentation du site en installant un mobilier d'information/sensibilisation et de franchissement de clôture. Le balisage d'un sentier de découverte est également prévu.
- améliorer la découverte du site et sa mise en valeur en abattant une haie de conifère implantée sur le terre-plein central de la RD809 afin de rendre visible le site (les arbres seront broyés pour être valorisés en paillage pour la plantation de haies champêtres).

Descriptif des travaux liés à l'abattage et à l'évacuation des coupes

Cette haie d'une longueur totale de 5km, interrompue par des franchissements du terre plein ou des zones non plantées (soit un linéaire effectif de 4km environ), est composée de sujets adultes et d'essences différentes (Cyprés, Cupressus, Pins noir). Les dimensions sont variables. Certains sujets sont en forme libre, d'autres sont taillés. Le diamètre moyen constaté des troncs est de 35 à 40cm (certains sujets étant plus importants). Les hauteurs sont également variables (hauteur moyenne constatée : 4m ; certains sujets atteignant 8m).

Le terre plein central, de largeur variable (2 à 15m) est parfois équipé de glissière de sécurité.

L'ensemble de la haie devra être abattu et les coupes de bois devront être évacuées. Ces dernières devront être valorisées dans la mesure du possible (bois énergie, compostage, paillage...).

Si les végétaux doivent subir une transformation avant transport, possibilité d'effectuer ces opérations sur place ou sur une plate-forme se situant au niveau de la zone d'activité Départementale à La Cavalerie (Cf. plan de situation). Ces opérations se dérouleront dans le respect des règles sanitaires.

Ce chantier se déroulera en partenariat avec le service des routes du Département qui fourniront la signalisation spécifique afin d'assurer la sécurité du chantier en neutralisant les deux voies rapides de part et d'autre du terre-plein central.



La haie dans son environnement

La prestation comprend :

1. Une réunion de calage du chantier avec le service des routes du Département de l'Aveyron afin d'effectuer les travaux en respectant les consignes de sécurité.
2. La mise en place des panneaux de sécurisation du chantier fournis par le service des routes du Département selon le schéma du document joint. Les panneaux de signalisation seront déplacés au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

3. L'abattage de l'ensemble du linéaire en coupant les troncs au raz du sol, comprenant toutes sujétions pour une exécution correcte, et dans le respect des règles de sécurité. L'orientation de l'abattage se fera sur le terre plein central en évitant dans la mesure du possible les voies de circulation neutralisées.

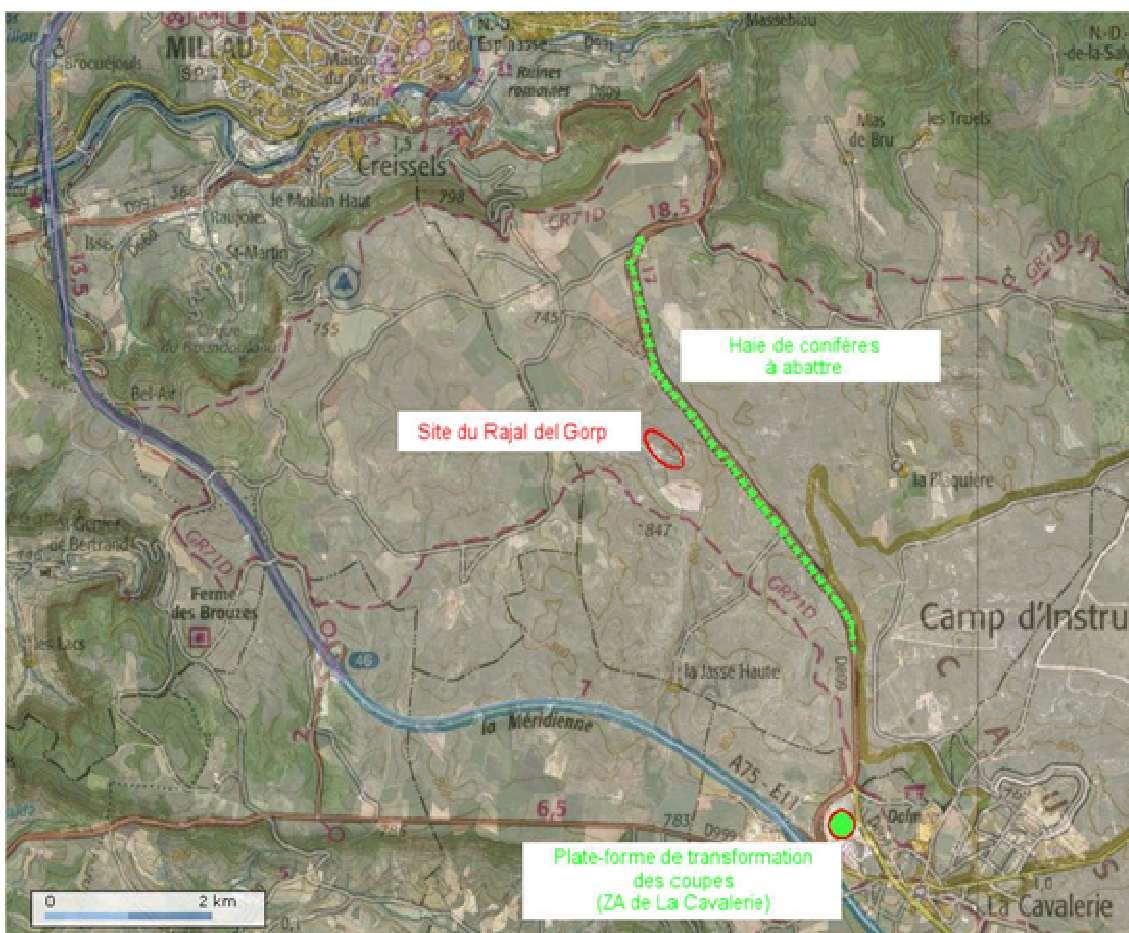
Le dessouchage n'est pas à prévoir.

4. Dans le cas d'une évacuation des sujets entiers, une attention particulière sera portée lors du chargement et au déport des grands sujets.

Dans le cas d'une transformation sur place, la même attention sera portée lors de la manipulation des sujets, ainsi qu'à toutes autres opérations (projection de copeaux dans le cas de déchiquetage par exemple).

5. Le nettoyage du chantier. Au fur et à mesure de l'avancement du chantier les déchets de coupe répandus sur la chaussée et sur le terre plein central seront ramassés et balayés de façon à laisser les voies de circulation débarrassées de tous matériaux.

6. Dans le cas où la plate-forme de la zone d'activité serait utilisée, l'ensemble des déchets de coupe devra être évacué, afin de laisser la plate-forme exempte de tous résidus.



Plan de situation de la haie

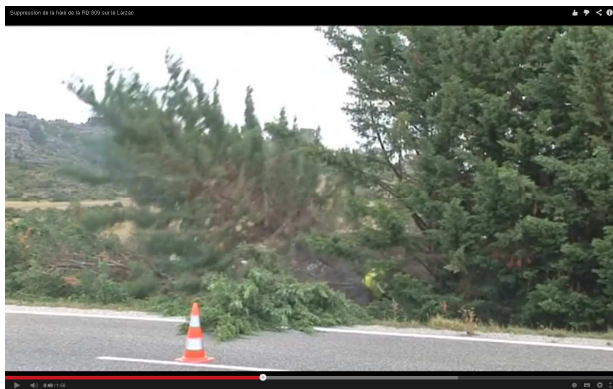
- Réalisation d'un film sur l'abattage de la haie de conifère :

Images extraites de la vidéo

(la vidéo est visible sur <http://www.youtube.com/watch?v=A8yxbGT2PZw>)



la haie de 4km



l'abattage des conifères; au fond le Rajal



le broyage



le terre plein central sans la haie

- Promotion du site du Rajal del Gorp par le biais d'une carte postale :

